

M'inscrire directement auprès d'une université étrangère

Les étudiants souhaitant s'inscrire directement auprès d'une université étrangère peuvent entamer les démarches nécessaires pour ce faire.

Il faut cependant bien garder à l'esprit :

- qu'il ne s'agit pas d'une mobilité d'études car il ne s'agit pas d'un échange universitaire,
- que l'étudiant doit s'inscrire et payer les frais d'inscription directement auprès de l'université souhaitée,
- que l'étudiant n'étant plus étudiant de l'UCA, il ne peut pas prétendre aux aides à la mobilité internationale.

[Étudier dans une université partenaire](#)

[Faire un stage à l'étranger](#)

[Partir autrement](#)

[Mobilité et handicap](#)

[Bénéficier d'aides financières](#)

[Journée de la mobilité internationale](#)

[Programme de parrainage](#)

[Jeu concours My Erasmus Spot](#)

[Coronavirus : informations](#)

[Les étudiants sont invités à consulter la page d'informations de l'Université concernant le Corona-Virus](#)

Les étudiants montrant des symptômes de maladie doivent contacter le SAMU en téléphonant au 15 ou écrire à l'adresse dédiée de l'université coronavirus@uca.fr.

Merci également d'informer la Direction des Relations Internationales de votre situation en écrivant à ri@uca.fr